Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260209-2026115-DE

MAIRIE D'ACIGNÉ *(Ille-et-Vilaine)*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Acigné s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier DEHAESE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis de manière dématérialisée aux conseillers municipaux le trois février deux mille vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le trois février deux mille vingt-six.

Etaient présents : M. Olivier DEHAESE, Maire, Mme Catherine ROUX, M. Jacques VANMAERCKE, M. Ronan LEFORT, Mme Laure STALDER, M. Yves-Alain GUIVARCH, Mme Anne-Hélène TUAL, adjoints, M. Rémy CHEVRETTE, M. Jean-Jacques MARTINEZ, M. Loïc CROIZIER, M. Jean-Yves DE BUCK, Mme Marie-Noëlle FAULON, M. Ulf SCHMIDT, Mme Marie BABEL, M. Christophe COUTURIER, Mme Alice ROUDAUT, M. Philippe ROGALSKI, conseillers municipaux.

Absents représentés : Mme Laure JUDÉAUX (pouvoir à M. Olivier DEHAESE), adjointe, Mme Fatimata PICHODO LY (pouvoir à M. Jean-Jacques MARTINEZ), Mme Emilie JARDÉ (pouvoir à Mme Anne-Hélène TUAL), M. Philippe RUÉ (pouvoir à Mme Alice ROUDAUT), conseillers municipaux.

Absents : Mme Annick LEBLOND, Mme Aurélie LAUTÉ, Mme Marylène BIDAN, Mme Gwénaëlle LE CAN, M. Vincent CONSIGLI, Mme Cécile GRIOLET, conseillers municipaux.

M. Jacques VANMAERCKE a été nommé secrétaire.

A ce jour, 27 conseillers sont en exercice.

N° 2026.1.15 - URBANISME HABITAT FONCIER - Place de la Mairie - Cession d'une partie des parcelles AB 92 et AB 1477

Monsieur Dehaese, Maire, présente et commente le rapport suivant :

« Suite au déclassement et à la désaffectation d'une partie des parcelles AB 92 et AB 1477 il est dorénavant possible de céder cette emprise d'environ 17 m² à la boulangerie Mathis MARQUET dans le cadre de l'extension de leur cellule commerciale.

Cette cession se ferait au prix de 150 euros par m² s'agissant d'une emprise dédiée à une surface commerciale.

Le prix est conforme à l'avis émis par le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques le 2 janvier 2026, consulté préalablement et conformément à l'article L 1311-9 du code général des collectivités territoriales.

L'acte authentique sera dressé en la forme notariée.

Les frais relatifs à la vente seront pris en charge par les acquéreurs. »

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260209-2026115-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour et 2 abstentions :

- décide l'aliénation d'une partie des parcelles AB 92 et AB 1477 dans les conditions fixées ci-dessus,
- mandate Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée à cet effet, pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme au registre
ACIGNE, le 10 février 2026

Olivier DEHAESE
Maire d'Acigné

MAIRIE D'ACIGNE (Ille-et-Vilaine)

Jacques Vanmaercke
Adjoint, secrétaire de séance

MAIRIE D'ACIGNE (Ille-et-Vilaine)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir de www.telerecours.fr, à compter de sa notification, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.